

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 27 Novembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept novembre 2009 à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme
MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES David et Mme
VERDIER Nicole.

Absents excusés : M. BOLLE Pierre

Secrétaire de séance : Mme MAZEL Marcelle.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du seize
octobre deux mille neuf,
Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Subvention et convention FDE 2009.2011
- 2°/ Demande subvention DGE 2010
- 3°/ Tarifs 2010
- 4°/ Loyer appartement 2010
- 5°/ Fêtes fin d'année
- 6°/ Urbanisme
- 7°/ Questions diverses

1°/ Subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement (FDE) et de la Dotation de Solidarité :

Monsieur le maire indique que le département met en place deux types
d'outils financiers :

La dotation de Solidarité, réservée aux communes de moins de 500
habitants disposant de peu de ressources financières, sert à financer toutes
dépenses imputés sur les comptes d'investissement 21 ou 23.

Le Fonds Départemental d'Équipement qui s'adresse aux communes de
moins de 10 000 habitants. Sont éligibles à ce fonds toutes opérations
d'investissement dans tous domaines choisis librement par les collectivités
hors ceux relevant d'aides thématiques maintenues par le Département.

Monsieur le maire fait part que la commission permanente du Conseil
Général du Gard en date du 30 septembre 2009 a décidé d'octroyer une
subvention au titre de la Dotation de Solidarité et du Fonds Départemental
d'Équipement (FDE).

A ce titre, un contrat territorial 2009-2011 entre le Département et la
commune, permettant la mise en œuvre des engagements financiers,
définissant les actions et les opérations des cocontractants
(commune/département) est à signer.

Pour les années 2009-2010-2011, l'engagement du département en soutien aux projets d'équipement de la commune s'élève à :
10 500.00 € au titre de la Dotation de Solidarité
28 000.00 € au titre du Fonds Départemental d'Équipement
Enveloppe du FDE votée hors bonification communautaire pour le territoire de Cévennes Garrigue : 627 127.00 €

Commune de Ste Croix

- Réfection du bâtiment mairie : toiture et menuiseries
montant travaux HT : 27 000.00 € Montant FDE attribué : 10 000.00€
- Mise en valeur de l'intérieur de la chapelle
montant des travaux HT : 62 000.00 € montant FDE attribué : 18 000.00 €
Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte les aides attribuées aux différents projets,

Autorise Monsieur JULIEN Edmond, représentant la commune de Ste Croix de Caderle en qualité de maire, à signer le contrat territorial Départemental 2009-2010-2011 permettant la mise en œuvre de ces attributions.

2°/ Demande subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (DGE 2010)

Extension du cimetière

Après discussion, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité

D'approuver le programme des travaux suivant :

« Extension du cimetière » dont le coût prévisionnel s'élève à 44 787.53 € HT soit 53 565.89 € TTC, revalorisé et établi par le Cabinet Gaxieu.

De solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2010,

D'Autoriser, Monsieur JULIEN Edmond, représentant de la commune, à signer les documents se référant à ce dossier.

3°/ TARIFS 2010

Concessions caveau et urne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

- Concession caveau 110 € le m²
- Concession urne 55 € le ²

Prix de l'eau - Budget M 49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Abonnement compteur ordinaire : 160.83 € HT

Abonnement compteur La Fontanelle : 321.67 € HT

Abonnement compteur collectivité : 160.83 € HT

Tarif eau : 0.61334 € HT

Photocopies et Fax :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Copie A4 : 0.15 €/page

Copie A4 R/V : 0.20 €/page

Copie A3 : 0.20 €/page

Copie A3 R/V : 0.35 €/page
Fax Gard : 1.00 €/fax
Fax France : 3.00 €/fax
Fax Etranger : 6.00 €/fax
Réception fax : 1.00 €/fax
Association de la commune : Gratuit

Location Salle Fernand Volpelière : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;

De reconduire les tarifs de 2009 soit les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Caution : 230.00 €

Locataires habitants sur la commune : 65.00€

Locataires habitants hors commune : 130.00 €

Associations dont siège social sur la commune : Gratuit

4°/ Loyer appartement 2010 :

VU les travaux d'amélioration en prévision (changement des fenêtres avec double vitrage et pause de volets),

VU les loyers fixés par références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage,

VU le renouvellement du bail au 1er janvier 2010,

VU le protocole d'accord signé entre les locataires et le bailleur en date du 05 novembre 2009,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité;

DECIDE, de fixer le montant du loyer à 230 € / mois à partir du 1^{er} Janvier 2010 après signature du nouveau bail, charges comprises (électricité couloir, ménage).

De ne pas appliquer pour 2010 de révision du loyer suivant le taux de variation de l'indice des loyers publiée par l'INSEE. La 1^{ère} révision s'appliquera au 1^{er} janvier 2011 avec la référence du 3^{ème} trimestre 2010.

5°/ Fête fin d'année - Attribution cadeaux :

- Agents municipaux : Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité ;

- d'attribuer, sans distinction de grade, de fonction et d'ancienneté à Mme BUFFAZ Magali, M.PUECH Loïc et Melle SENEAL Magali employés municipaux, un chèque « cadhoc » d'une valeur de **50€**.

- **Enfants de la commune** : Lors du conseil municipal du 16 octobre dernier, l'assemblée délibérante avait convenu de travailler sur une nouvelle formule concernant l'attribution des cadeaux.

Une réunion s'est tenue en date du 29 octobre 2009 et a permis de partager les propositions faites par les conseillers municipaux présents.

Lors de cette réunion il a été convenu que Mmes AURIOL Violette et BONZON Annelise ainsi que M MENDRAS Bruno se chargent de trouver des idées de cadeaux individuel selon l'âge.

Les conseillers chargés de cette mission informent le conseil que le choix des cadeaux est en cours.

- **Personnes de plus de 65 ans** : Monsieur le maire laisse la parole à Mme AURIOL Violette, chargée de constituer le colis de cette année avec l'aide de Mmes MAZEL Marcelle et VERDIER Nicole.

Mme AURIOL Violette présente l'idée du colis pour cette année.

Monsieur le maire rappelle que la somme attribuée pour les cadeaux des personnes de plus de 65 ans, domiciliées sur la commune en 2009, correspondait à environ 405 € soit 27.00€/personne.

Le nombre de personnes concernées pour 2010 est de 17 dont 2 couples et 13 personnes seules.

Le conseil municipal, décide

- D'attribuer des colis aux personnes de plus de 65 ans habitants sur la commune,
- D'une valeur équivalente à l'année précédente,

6°/ Urbanisme :

Demande urbanisme : DP N° 030 246 09 AA 0003 : M HOARAU a déposé un dossier de déclaration préalable concernant la mise en place de 5 panneaux solaires de 2 m². *Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.*

Demande urbanisme : DP N° 030 246 09 AA 0004 : M MARGANT a déposé un dossier de déclaration préalable concernant l'installation de 12 panneaux photovoltaïques d'une puissance de 3 Kwh sur une surface de 20 m². *Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.*

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0004 : La SCI Jomo, représenté par M NEUMAN, demande un permis de construire concernant la construction d'un garage enterré et d'une piscine à débordement. *Le conseil municipal, donne un avis favorable avec 2 abstentions (Mme LAFONT et M MOURGUES) et 8 voix Pour.*

Demande urbanisme : PC N° 030 246 09 AA 0003 : Mme BREMOND Hélène demande un permis de construire concernant la construction d'une maison individuelle en bois à usage d'habitation principale, ossature bois en mélèze dans l'esprit bio-climatique avec toiture végétalisée. *Le conseil municipal souhaite avoir plus d'information avant de donner un avis, notamment l'avis du CAUE et du Parc National des Cévennes pour l'intégration dans le site.*

7°/ Questions diverses

Don affecté aux travaux de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la donation effectuée pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle par :

- L'Association des Amis du Temple d'un montant de 1 000.00 €.

Ce don a été effectué suite à l'accord du conseil d'administration de l'association et n'a été grevé d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée.

Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce don.

*Le conseil municipal, **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

D'accepter le don, cité ci-dessus, fait à la commune pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle pour un montant de 1 000.00 €.

Le conseil municipal remercie chaleureusement l'association des Amis du Temple.

Aménagement de l'intérieur de la chapelle

Lancement de la consultation des bureaux de contrôles : Monsieur le maire informe que Mme D'ARTIGUES a indiqué que la présence d'un bureau de contrôle est obligatoire sur ce chantier.

Monsieur le maire fait part qu'il a contacté plusieurs bureaux d'études afin de demander une offre.

Lancement de la consultation des entreprises : Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'architecte, Mme D'ARTIGUES, a fourni le dossier de consultation des entreprises afin de pouvoir lancer l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle.

Monsieur le maire indique qu'il convient, de procéder au lancement de la consultation, par deux publications dans des journaux habilités, par des courriers aux différentes entreprises et par l'affichage dans les trois panneaux municipaux.

La date limite de dépôt des offres est fixée au Mardi 5 Janvier 2010 avant 12h00.

Le conseil municipal, Décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cet appel d'offres.

Mécènes : *Mme LAFONT Ginette* indique qu'elle a reçu un mail de relance de la part de la société St Gobain demandant l'état d'avancement du projet. Elle demande que la mairie réponde à la société afin de maintenir le contact et d'informer de la suite donnée à ce projet.

Monsieur le maire indique qu'il faut également mettre en relation la société St Gobain avec l'architecte Mme D'Artigues.

M CREMER Pascal indique qu'il a eu de nombreux contacts téléphoniques avec la Fondation de France, il tiendra informé le conseil municipal de la suite donnée à ce sujet.

Publication de l'ouvrage sur la chapelle : Monsieur le maire fait part des informations reçues par téléphone en date du 24 novembre dernier de Mme Aspod-Mercier qui sont les suivantes :

Les textes sont écrits et les planches réalisées, le tout a été transmis à une personne professionnelle pour la relecture, c'est un travail un peu long.

Dès le retour du projet, Mme Aspod-Mercier corrige si nécessaire puis envoie au concepteur qui fera la mise en page et la maquette. Cette maquette devra être relue par l'ensemble du comité lecture pour une dernière vérification avant de valider le bon à tirer pour l'impression.

Monsieur le maire indique qu'il serait plus favorable de prévoir la présentation de l'ouvrage en même temps que l'inauguration des travaux de l'intérieur de la chapelle.

Le conseil municipal dans son ensemble est favorable à cette suggestion.

Cantine scolaire de l'école primaire de Lasalle : Monsieur le maire fait part que le prix du ticket repas de la cantine de l'école primaire de Lasalle, augmente de 0.30 € à partir du 1^{er} janvier 2010, soit 6.10 € le repas. Jusqu'à ce jour la commune participe à hauteur de 50 % sur le prix du ticket pour les enfants de la commune restant à la cantine.

Monsieur le maire propose de maintenir la participation de la commune à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de continuer sa participation à hauteur de 50 % sur le prix du ticket repas de la cantine, pour les enfants de la commune scolarisés à l'école primaire de Lasalle.

Le coût de la participation de la mairie s'élève à 3.05 €/par ticket à partir du 1^{er} janvier 2010.

Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lasalle : *Mme AURIOL Violette* indique qu'elle a participé avec M JULIEN Edmond aux différentes réunions concernant la mise en place d'un CIAS. Ce centre permettrait de regrouper le centre de Loisirs ainsi que le centre d'action sociale. Cet objectif a pour but d'unifier les tarifs des différentes communes vis-à-vis du centre de Loisirs. En effet les tarifs du centre de loisirs seront plus élevés pour les communes extérieures dès janvier 2010.

De plus, dans les petites communes, comme la notre et d'autres au niveau du canton, le centre communal d'action sociale n'a aucune fonction.

A ce jour Mme AURIOL indique qu'il y a 5 communes souhaitant adhérer à cette structure.

Mme LAFONT Ginette demande si une structure déjà existante regroupant un secteur tel que le canton ou la communauté de communes ne pourrait pas prendre en charge la gestion de ce centre

De plus amples informations sur la création de cette structure seront fournis lors d'un prochain conseil municipal.

Site Internet communal : Monsieur le maire fait part que la réalisation du site internet avance rapidement. M TEISSIER Jacques a travaillé rapidement sur la constitution du site. Une présentation sera programmée prochainement.

Téléthon : Monsieur le maire fait part que Les Amis du Fageas font la tournée du Canton en vélo. Ils vendront des oreillettes et des billets de loterie au profit du Téléthon. Ils seront présents à Ste Croix de Caderle vers 12h00 le Samedi 5 Décembre.

Le Maire fait part qu'il sera présent pour les accueillir et invite les conseillers municipaux à se joindre à lui.

Représentant de la commune au conseil d'administration de l'Office du Tourisme Intercommunal Cévennes Garrigue.

Monsieur le maire indique que le conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cévennes Garrigue est composé de quinze membres élus, un par commune.

Il convient de désigner le représentant de la commune de Ste Croix de Caderle.

VU le délégué à la commission tourisme à la communauté de communes, VU son avis favorable,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M MENDRAS Bruno, en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cévennes Garrigue.

Tour de Table :

Ordures Ménagères : *Mme LAFONT Ginette* souhaite savoir quels sont les projets de la communauté de communes concernant l'incitation au tri.

Mme AURIOL Violette, déléguée à la commission Ordures Ménagères de la communauté de communes Cévennes Garrigue indique qu'un projet d'étude a été lancé par la communauté de communes pour étudier la faisabilité d'une facturation au poids d'ordures produites. Un bureau d'étude sera choisi dans le courant décembre. Ce choix sera fait par des représentants de l'ADEME, du Conseil Général et de la communauté de communes, se sera ensuite au conseil communautaire de trancher sur le choix définitif. Ensuite suivra une participation des communes avec la constitution de groupes de travail.

Communauté de communes,

Commission Ordures Ménagères : *Mme AURIOL Violette* donne les informations suivantes suite à la dernière commission :

- Il reste des impayés depuis 4 ans (environ 7 000.00 €), le receveur souhaite arrêter les poursuites mais la commission n'est pas favorable.
- Une convention de collecte des déchets verts est à renouveler avec les employés de la route (Conseil Général du Gard). La commission décide de porter à 303 € le tarif de redevance par unité d'équipement (DDE Lasalle et St Hippolyte).
- La facturation de la redevance va devenir semestrielle pour l'année 2010,
- Plus de 900 personnes sont mensualisées à ce jour, ce qui facilite la gestion de la trésorerie.

Communauté de communes,

Commission Culture : *Mme AURIOL Violette* donne les informations suivantes suite à la dernière commission :

1° Discussion du budget 2010,

2° Spectacle vivant : discussion animée autour du nombre de spectacles et des propositions de certaines communes sachant que ces spectacles doivent

être portés et relayés par les associations locales (ex : Mme A.MELIEN de Monoblet demande la pérennisation de « son » festival programmé en septembre 2009 par la communauté de communes). Les projets sont discutés dans la confusion et l'entente n'est pas unanime. Toujours dans ce cadre de spectacle vivant, Mme AURIOL propose, en s'appuyant sur l'association des Amis du temple, que la commune de Ste Croix accueille, dans la chapelle, un concert de musique Médiévale en septembre 2010 pour les journées du patrimoine (suggestion du groupe Carmine de Nîmes).

Bulletin municipal :

Mme AURIOL Violette, présidente de la commission bulletin, indique que le prochain bulletin sortira au début de l'année 2010.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

M JULIEN, Maire	Mme AURIOL, 1 ^{ère} Adjointe	M CREMER, 2 ^{ème} adjoint	M BOLLE, Conseiller <i>Absent excusé</i>
Mme BONZON, Conseillère	M DEJEAN, Conseiller	Mme LAFONT, Conseillère	Mme MAZEL, Conseillère
M MENDRAS, Conseiller	M MOURGUES, Conseiller	Mme VERDIER, Conseillère	